

Objet : Modification des horaires d'EPS pendant le cycle de natation pour les créneaux du jeudi matin.

Madame, monsieur,



Votre enfant [REDACTED], élève de [REDACTED], pratique la natation à la piscine de St Germain-en-Laye dans le cadre de ses cours d'EPS.

Les horaires habituels d'EPS (JEUDI de 8h30/10h25) sont modifiés en raison des créneaux horaires réservés à la piscine de St Germain pour notre lycée.

Le cours d'EPS a lieu de 7h45 à 9h45.

Ainsi, **les élèves ont rendez-vous à 7h45 devant la piscine.** Ils entrent immédiatement dans les vestiaires, pour débiter le cours dans l'eau à 8h00. La sortie des vestiaires s'effectue à 9h00/9h15.

Le retour au lycée se fait par le moyen de transport habituel de l'élève, et par le plus court chemin (cf règlement intérieur).

Le cours se termine par un appel au lycée à 9h45 ; lieu de RDV : [REDACTED]

De 9h45 à 10h25, chaque élève est en auto-surveillance dans l'établissement (cf règlement intérieur).

Les élèves **externes qui n'ont plus cours pour la demi-journée** peuvent regagner leur domicile directement depuis la piscine, dès 9h15.

Si c'est votre cas : entourez > oui / non

→ Signature des parents :

Chaque élève doit se munir obligatoirement d'un maillot de bain, d'un bonnet de bain, d'une paire de lunettes de piscine, et d'une serviette.



A rendre signé pour le 1^{er} cours de natation (jeudi 26 novembre 2015).

Signature de l'élève

signature des parents

le professeur d'EPS